



MECANISME DE FINANCEMENT AUTONOME COMIFAC

*ETAT
D'AVANCEMENT*

SE/COMIFAC Tunis, 21/02/08

PLAN



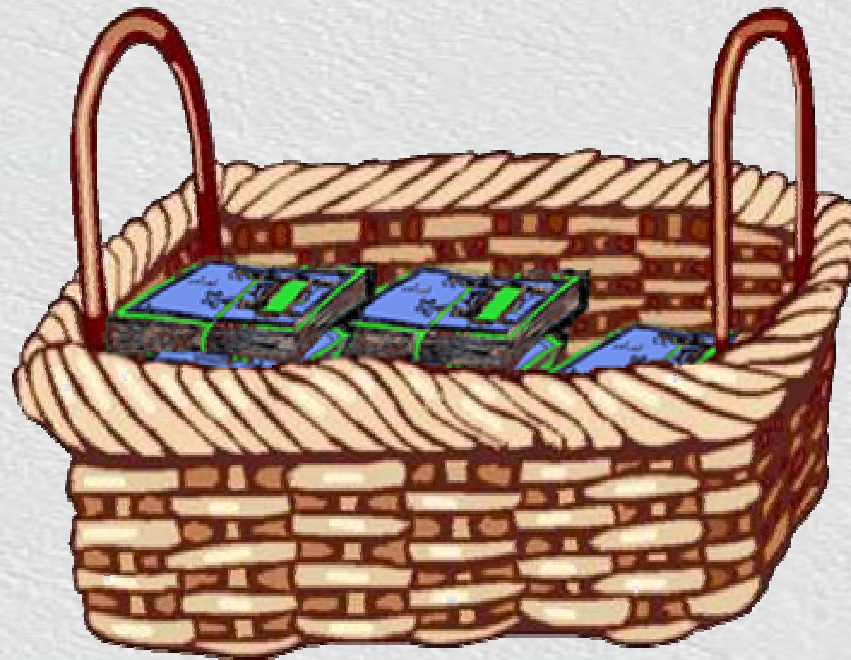
1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives



Tunis, 21/02/2008

1. CONTEXTE



1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Difficultés de fonctionnement COMIFAC et institutions partenaires du fait du mode de financement basé sur la contribution égalitaire des Etats membres
- ❑ Adoption du principe de mise en place du mécanisme de financement autonome par les Chefs d'Etat à Brazzaville en Février 2005 lors du 2^e Sommet

2. OBJECTIFS POURSUIVIS



1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Permettre à la COMIFAC et aux autres institutions sous-régionales partenaires (CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, ADIE) de disposer régulièrement des ressources nécessaires à la réalisation de leurs objectifs
- ❑ Rendre la COMIFAC et ses institutions partenaires plus autonomes vis-à-vis des budgets nationaux

3. ACTIONS MENEES



Etude de faisabilité: déc.2005

1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Proposition de deux options et choix par le Conseil extraordinaire des Ministres de mars 2006 d'une option basée sur l'institution d'un mécanisme de financement par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionales, notamment la CEEAC
- ❑ Le prélèvement COMIFAC serait une taxe additionnelle assise sur les importations de produits originaires de pays tiers à l'espace COMIFAC;
- ❑ Ce choix est motivé par la volonté des Etats membres d'avoir un système unique et même unifié de financement de toutes les institutions de coopération de la région;
- ❑ Le taux de taxation préconisé est de 0,1% et il tient compte des besoins financiers à moyen terme de la COMIFAC

Étude complémentaire: nov. 2006

1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Estimation des besoins en financement: environ 5 milliards Fcfa/an couvrant:
 - le budget fonctionnement et d'équipement du Secrétariat Exécutif COMIFAC
 - le budget de fonctionnement des organisations partenaires mentionnées dans le traité, à savoir l'OCFSA, la CEFDHAC, le RAPAC, l'OAB et l'ADIE
 - le financement actions sous-régionales du plan de convergence

3. ACTIONS MENEES



Validation sous-régionale: avr. 2007

1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Validation du taux de prélèvement de la taxe COMIFAC et des résultats de l'étude complémentaire sur les besoins de financement
- ❑ Proposition du mode de recouvrement du prélèvement par les douanes de chaque pays selon un versement direct sur un compte COMIFAC hébergé au sein des Banques Centrales des États
- ❑ Finalisation du texte communautaire instituant le mécanisme de financement autonome ;
- ❑ Finalisation du manuel d'application et de gestion du prélèvement COMIFAC
- ❑ Proposition du texte légal à introduire au niveau national pour la transposition de la règle communautaire dans l'ordre juridique interne des Etats membres.

4. EVOLUTION RECENTE



1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Décision des Chefs d'Etat lors de la 13^e Conférence CEEAC en octobre 2007 accordant à la COMIFAC le statut d'organisme spécialisé de la CEEAC: décision devant accélérer et faciliter l'opérationnalité du financement autonome de la COMIFAC par l'intégration du taux de prélèvement de la taxe COMIFAC dans la CCI de la CEEAC
- ❑ Recommandation des experts COMIFAC réunis le 14 janvier 2008 à Mongomo (Guinée Equatoriale) au Conseil des Ministres d'adopter le projet de texte communautaire et le manuel d'application et gestion du prélèvement COMIFAC
- ❑ Concertation CEEAC-COMIFAC en janvier 2008 sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la décision des Chefs d'États

4. EVOLUTION RECENTE



1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- Adoption par l'assemblée nationale de la RCA du projet de mécanisme de financement autonome COMIFAC dans le cadre de la loi de finances

5. PERSPECTIVES



1. Contexte

2. Objectifs poursuivis

3. Actions menées

4. Évolution récente

5. Perspectives

- ❑ Poursuite de la concertation entre CEEAC, COMIFAC et institutions sous-régionales partenaires sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat
- ❑ Soumission des projets de texte pour adoption au prochain Conseil des Ministres COMIFAC
- ❑ Prise en compte du prélèvement COMIFAC dans la CCI/CEEAC et mise à disposition des ressources financières de la CCEAC pour les besoins de la COMIFAC et ses institutions partenaires



MERCI